



Couple mixte non marié.

Par **Leeloo321**, le **27/12/2011 à 18:59**

Bonjour,
Je suis française. Mon concubin est Néerlandais. Si nous habitons et travaillons en Belgique (pour ma part plus de 5 ans) et que nous avons un enfant. Quelle sera sa nationalité? et si on est mariés? Si je me marie avec lui, quelle sera ma nationalité? ai je le choix?
Merci

Par **corimaa**, le **27/12/2011 à 22:42**

Si vous êtes française, votre enfant sera français, ou bien pourrait avoir la double nationalité mais il faut demander au consulat néerlandais si cela est possible, ça dépend des pays.
Si vous vous mariez avec lui, vous restez française ! On ne perd pas sa nationalité par mariage, si on est français, on l'est pour la vie, sauf si vous demandez d'accéder à une autre nationalité dans un autre pays que vous habiteriez.
Il y a tellement de personnes qui se battent pour avoir la nationalité française, que ce serait stupéfiant que vous abandonniez la votre !
[citation]L'enfant né en Belgique dont les parents n'ont pas la nationalité belge a en principe la nationalité de ses parents (sauf si la législation du pays d'origine des parents en dispose autrement).[/citation]